



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2005

CS – 1.08

**Renouvellement du contrat d'assurance
Dommages aux biens**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

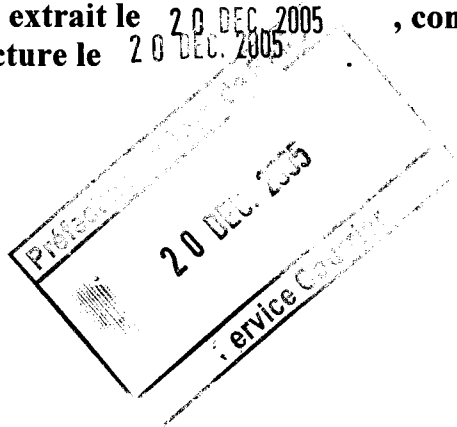
En 2002, le SERTRID a passé un marché public de service d'assurances « dommages aux biens » avec la compagnie **Mutuelles du Mans Assurances**, par l'intermédiaire de son agent général, M. Jean-Pierre DRUET, 21 place Bossuet à Dijon.

Le contrat ainsi souscrit arrivant à échéance le 16 octobre 2006, il importe de lancer dès à présent une consultation, par appel d'offres ouvert, en vue de son renouvellement. En effet, la grande complexité de ce contrat nécessite une période de mise au point et de montage du dossier de marché qui peut s'avérer relativement longue.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à lancer la consultation en vue du renouvellement du contrat d'assurances « dommages aux biens », par appel d'offres ouvert

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT